

S
N
P
A
N

Syndicat National des Professionnels des Activités Nautiques

CONVOCAION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La prochaine assemblée générale du SNPAN, se déroulera :

Mardi 27 mai 2014 à 19 h 00

à la Salle Escoffier située à Villeneuve Loubet Village en face de l'Hôtel de ville.
Si vous ne pouvez personnellement pas vous y rendre, veuillez nous faire parvenir par email ou par courrier, le POUVOIR ci-joint.

JE SOUSSIGNE(E).....
DEMEURANT A.....
.....

MEMBRE DU SNPAN - 23 bd Eric Tabarly - 06270 VILLENEUVE LOUBET

DONNE, par les présents, tous pouvoirs :
à M.Mme.....demeurant à.....
.....

ou à défaut :
à M.Mme.....demeurant à.....
.....

pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire du SNPAN du 27 mai 2014 et me représenter et exercer tous les droits que je tiens du SNPAN.

Prendre part, en mon nom, à toutes délibérations, discussions et à tous votes.

Faire toutes protestations, oppositions, réserves.

Accepter toutes fonctions et mandats, signer toute feuille de présence, ainsi que tous les procès-verbaux et tous les actes relatifs à l'administration du Syndicat.

Et plus généralement faire le nécessaire pour assurer ma représentation à ladite

Assemblée Générale et, au cas où elle serait reportée, à toute réunion ultérieure du syndicat.

A..... Le.....



Assureur



Kawasaki



ORDRE DU JOUR.

- I.** NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE. VÉRIFICATIONS DES POUVOIRS.
- II.** RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT.
- III.** PRÉSENTATION DU BILAN ET QUITUS.
- IV.** PROBLÉMATIQUE LIÉE AUX NOUVELLES NORMES POUR LA FABRICATION DES GILETS MONITEURS VNM.
- V.** RAPPEL DU STATUT DU STAGIAIRE DANS UNE ENTREPRISE SUIVANT LE CODE DU TRAVAIL.
- VI.** POINT SUR LE DOSSIER DE DEMANDE D'EXONÉRATION DE LA DAFN (DROIT ANNUEL DE FRANCISATION ET DE NAVIGATION) POUR LES VNM DE + DE 90 kW UTILISÉS EXCLUSIVEMENT PAR LES MONITEURS ET POUR LES NAVIRES TRACTEURS DE SKI, PARACHUTE ET ENGIN TRACTÉS.
- VII.** POINT SUR LA RÉGLEMENTATION DU FLYBOARD ET MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION FLYBOARD AU SEIN DU SNPAN.
- VIII.** POINT SUR L'INSTRUCTION DU 17 JUIN 20013 ET LA RÉGLEMENTATION SUR L'ENCADREMENT DES ENGIN TRACTÉS.
- IX.** MODIFICATION DES CARNETS DE DÉCLARATION D'ENTENTE PRÉALABLE ET DE LOCATION (« après un constat contradictoire entre les 2 parties signataires du contrat » / « Le stagiaire doit être âgé de plus de 16 ans pour pouvoir conduire un VNM »).
- X.** POINT D'ÉTAPE SUR LES DIFFÉRENTES QUESTIONS POSÉES PAR NATURA 2000.
- XI.** QUESTION SUR LA DEMANDE DES DOUANES DE LA MISE EN PLACE D'UN CAHIER D'ACHAT D'ESSENCE PAR VNM.
- XII.** QUESTIONS DIVERSES.

ITINÉRAIRE.

L'**itinéraire** pour se rendre à la réunion :

Si vous venez du Var, autoroute A8, **direction Nice**, sortie 46 Villeneuve Loubet Bouches du Loup et prendre la direction de Villeneuve Loubet village. Se garer sur le parking gratuit face à la Mairie de Villeneuve.

Pour ceux qui viennent de Monaco, autoroute A8, **direction Cannes**, sortie 47 Villeneuve Loubet, prendre au rond point toujours tout droit. Au rond point suivant au niveau du parc des sports toujours tout droit. Au 3^{ème} rond point, prendre à droite, passer sur le pont, au feu prendre à gauche se garer sur le parking gratuit face à la Mairie de Villeneuve.

*******Venez nombreux et n'oubliez pas, sans vos cotisations, il nous est impossible de fonctionner*******